

Paray



Vieille
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE

Direction-Coordination Enfance Jeunesse

DFR

Décision n° DEC_2022_121

Objet : Mise à disposition du lieu-dit "Les Frachets" pour le Comité Départemental de Spéléologie de Haute-Savoie

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : La ville de Paray-Vieille-Poste, représentée par son Maire, Madame Nathalie LALLIER, s'engage à mettre à disposition du Comité Départemental de Spéléologie de Haute-Savoie, représenté par Monsieur Olivier LANET, le lieu-dit « Les Frachets », du 17 au 18 septembre 2022.

Article 2 : Le Comité Départemental de Spéléologie accueillera une quarantaine de personnes dans le cadre de leur exercice annuel en partenariat avec la Croix Rouge. L'accès au bâtiment des Mélèzes n'est pas autorisé.

Article 3 : La mise à disposition du terrain est réalisée à titre gracieux.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,